

La SOCIETE EUROVIA CENTRE-LOIRE pour son site de Dreux, envisage d'exploiter une unité d'enrobage sur la commune de Dreux dans le département de l'Eure-et-Loir.

## I. ÉTAT INITIAL DES VOIES DE COMMUNICATION

S'implantant dans une zone industrielle au Nord de la commune de Dreux, le projet dispose de la RN12.

Etant donnée la répartition du trafic engendré par ce projet, l'étude portera sur l'axe de circulation RN 12 dont la localisation vis-à-vis du site est mise en évidence sur la figure suivante :



**Figure 1 : Localisation de l'axe RN12 vis-à-vis du projet d'exploitation d'une unité d'enrobage**

Les seules informations récentes sur le trafic routier concernant cet axe datent de 2020 et ont été récupérées auprès de la DIRNO Nord-ouest.

Pour l'année 2020, le trafic enregistré sur la RN12 est de 21 892 véhicules dont 3 940 véhicules lourds par jour en moyenne dans les deux sens confondus. La proportion de poids lourds sur cet axe est ainsi de 18 %.

## II. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LES VOIES DE COMMUNICATION

### ANALYSE DES EFFETS SUR LES VOIES ROUTIERES

#### Nature et importance du trafic routier lié au projet

Le projet d'exploitation d'une unité d'enrobage sera à l'origine d'un trafic routier associé à la circulation de poids lourds.

Le trafic routier quotidien de poids lourds est estimé à environ 60 poids lourds dans le cadre de ce projet.

|              | Nombre de véhicules / jour | Nombre total de passages sur les axes routiers |
|--------------|----------------------------|--|
| Poids-lourds | 30                         | 60   |

Tableau 1 : Synthèse du trafic routier généré par le projet d'exploitation d'une unité d'enrobage

#### Évaluation de l'impact sur le trafic routier

L'exploitation de l'unité d'enrobage induira une influence sur le trafic routier au niveau de l'axe emprunté pour la desserte du site.

D'une manière quantitative et majorante, puisqu'il est considéré que chacun des véhicules liés à l'exploitation emprunte des voies de desserte, l'influence du projet porté sur le trafic des axes routiers du secteur peut être évaluée de la façon suivante :

| Axe routier | Comptages routiers (moyenne journalière dans les deux sens) |         | Trafic routier total projeté | Trafic supplémentaire envisagé | Part du trafic liée au projet |
|-------------|---|---------|------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| RN 12       | 21 892  | PL 18 % | 60 PL                        | + 0,27 %<br>(dont PL : + 1,5%) | 0,27 %<br>(dont 1,5 de PL)    |

Tableau 2 : Évaluation de l'influence de l'exploitation du projet d'unité d'enrobage

Comme le montre le tableau ci-dessus, le trafic engendré par le projet n'impactera pas de manière importante la circulation sur la RN12. La part du trafic engendrée par l'exploitation de l'unité d'enrobage ne représentera que 0,27 % du trafic total, ainsi que 1,5 % du trafic total de poids lourds.